



Assemblée générale

Distr. générale
26 septembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 69 de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

L'Assemblée générale, dans sa résolution 60/123 du 15 décembre 2005, a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante et unième session, un rapport détaillé et actualisé sur la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies ainsi que sur l'application de ladite résolution. Le présent rapport décrit les menaces qui ont pesé sur la sécurité du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies au cours de l'année écoulée et fait le point des demandes et recommandations adressées au Secrétaire général en application de la résolution 60/123 qui sont du ressort du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU.

Le présent rapport est le deuxième à avoir été établi sous les auspices du Département créé en application de la résolution 59/276 (XI) du 23 décembre 2004, suite au rapport du Secrétaire général sur le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/59/365). La suite donnée à la résolution 59/276 (XI) fera l'objet d'un rapport distinct qui sera présenté à la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

* Le présent rapport a été soumis tardivement car il a fallu vérifier et obtenir confirmation de la situation des membres du personnel qui ont été arrêtés, détenus ou ont perdu la vie au cours de la dernière partie de la période examinée. Le problème posé par le déclenchement de la crise libanaise, qui a grevé les ressources du Département de la sûreté et de la sécurité, a aggravé le retard.



Le présent rapport décrit les menaces qui ont pesé sur la sécurité du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies au cours de l'année écoulée et fait le point de l'application des initiatives approuvées par l'Assemblée générale à sa soixantième session. Étant donné que l'application de ces initiatives doit s'étendre sur toute la durée de l'exercice biennal 2005-2006, il constitue en fait un rapport d'étape qui rend compte des mesures déjà prises et fournit des indications sur les mesures restant à prendre.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 60/123 du 15 décembre 2005, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante et unième session, un rapport détaillé et actualisé sur la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies, ainsi que sur l'application de ladite résolution.
2. Le présent rapport couvre la période allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et a été établi en consultation avec les membres du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS).
3. On trouvera un compte rendu détaillé et actualisé des progrès accomplis dans l'application de la résolution 59/276 (XI) du 23 décembre 2004 qui a porté création du Département de la sûreté et de la sécurité dans un rapport distinct présenté à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session et intitulé « Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies ».

II. Menaces pesant sur le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire

4. Pendant toute la période à l'examen, le personnel des Nations Unies déployé dans un grand nombre d'opérations sur le terrain de par le monde a continué d'être en butte à des menaces telles que la prise d'otages, les violences physiques, le vol simple ou qualifié, le harcèlement et la détention. La sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire n'est toujours pas assurée en Afghanistan, en Somalie et surtout au Soudan. Les Gouvernements érythréen et éthiopien et les autorités israéliennes détiennent toujours du personnel des Nations Unies et continuent d'empêcher l'ONU d'exercer son droit de protection, en violation des conventions auxquelles ils sont parties.
5. Au cours de la période considérée, 15 membres du personnel civil des Nations Unies sont morts des suites d'actes criminels contre 11 au cours de la période précédente. Ce chiffre n'inclut ni les militaires en uniforme qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions ni le personnel qui a perdu la vie dans des accidents d'avion. Onze de ces morts se sont produites en Afrique, trois au Moyen-Orient et une dans la région de l'Asie et du Pacifique; quatre décès ont eu lieu au Soudan. Une liste récapitulative des fonctionnaires qui ont perdu la vie à la suite d'actes criminels ainsi que des indications concernant l'état d'avancement des procédures juridiques entamées par les États Membres concernés figurent dans mon précédent rapport (voir A/60/223 et Corr.1, annexe II), présenté en application de la résolution 59/47.
6. Les menaces qui pèsent sur la sécurité du personnel et des opérations des Nations Unies continuent en majorité d'être des violences physiques, des actes d'intimidation et des vols à main armée. On a relevé 215 cas de violence; 120 cas de propos injurieux menaçants et 93 vols à main armée portant sur du matériel de valeur appartenant aux Nations Unies. Cinq cas de viol et neuf cas de violences sexuelles ont été recensés. Au cours de la période considérée, sept membres du personnel de maintien de la paix de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) ont été pris un long moment en

otage par des acteurs non étatiques en Ituri, dans la partie orientale de la République démocratique du Congo. À l'issue d'un dialogue prolongé avec les preneurs d'otages, qui cherchaient à obtenir des concessions d'ordre aussi bien politique que financier, la libération des Casques bleus a été obtenue en deux semaines. En Haïti, on a enregistré quatre enlèvements à but lucratif de membres du personnel des Nations Unies recrutés sur le plan national. Trois des personnes enlevées ont été relâchées indemnes à l'issue de négociations engagées par les familles des victimes et la quatrième a réussi à s'échapper. Un membre du personnel a été enlevé à la suite d'un conflit du travail en Somalie mais a été relâché à l'issue de 30 heures de négociations menées par le personnel du Département de la sûreté et de la sécurité avec l'aide de responsables du Gouvernement fédéral somalien de transition.

7. Au cours de la période à l'examen, on a enregistré 16 cas de harcèlement, de maltraitance ou de violences physiques contre des membres du personnel des Nations Unies franchissant des points de contrôle ou des barrages routiers et 15 nouvelles attaques dirigées contre des convois humanitaires des Nations Unies au cours desquelles des membres du personnel ont trouvé la mort ou ont été blessés. On a noté par ailleurs 70 cas de harcèlement de convois et 148 incidents pendant lesquels des membres du personnel des Nations Unies se sont vu interdire accès à des points de contrôle ou à des barrages routiers. Les chiffres qui précèdent ne tiennent pas compte des incidents qui se sont produits dans les territoires palestiniens occupés où les membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) se heurtent continuellement à des difficultés aux points de contrôle. Sans compter les incidents se rapportant à des convois humanitaires, on a enregistré 30 menaces d'attaque terroriste, 83 arrestations et 117 attaques ou tentatives d'attaque contre le personnel et les installations des Nations Unies sur le terrain. Il y a eu une réduction considérable du nombre de cas de violence qui est passé de 407 à 215 depuis l'année dernière. Le nombre d'incidents au cours desquels l'accès à des points de contrôle a été refusé à des membres du personnel est passé, quant à lui, de 200 à 148. On a toutefois constaté une recrudescence troublante du nombre d'attaques dirigées contre des convois humanitaires faisant des morts ou des blessés, qui sont passées de 9 à 15 au cours de la période à l'examen. De tels incidents compromettent l'efficacité opérationnelle des Nations Unies, menacent la sécurité et le bien-être de leur personnel et mettent en péril la sécurité de leurs installations sur le terrain.

8. Le Département de la sûreté et de la sécurité a recueilli des renseignements de première main ou rapportés par des tiers concernant des incidents sérieux dans lesquels le personnel d'organisations internationales, non gouvernementales et intergouvernementales s'est trouvé impliqué. Il importe de noter que ce bilan ne rend pas compte de tous les incidents survenus mais qu'il donne une idée des menaces proférées contre ces organisations, dont un grand nombre participent aux opérations des Nations Unies, en œuvrant de concert avec elles ou en tant que partenaires d'exécution, ou des problèmes qu'elles ont rencontrés. Le Département a reçu des informations de première main qui confirment la mort à la suite d'actes criminels de 16 personnes recrutées sur le plan international ou national par des organisations non gouvernementales : 5 en Somalie, 3 au Soudan et 8 en Afghanistan. Il a par ailleurs été fait état d'une prise d'otage, de 9 enlèvements, 21 arrestations, 6 cas de détention, 40 cas de violences sexuelles, 10 vols à main armée visant du matériel d'une valeur importante, 18 attaques contre des convois

d'organisations non gouvernementales (ONG) ayant fait des blessés ou des morts, 12 cas d'intimidation du personnel des ONG et 23 incidents violents. De l'avis général, le nombre de décès de membres du personnel de ces organisations recrutés sur le plan national et d'incidents relatifs à leur sécurité est beaucoup plus élevé que ces chiffres ne le laissent entendre mais les ONG s'efforcent actuellement de réunir davantage de documentation. Les chiffres officiels dont disposent les ONG font état de 24 décès d'agents sur une période de deux mois en Afghanistan (avril à juin 2006). On estime que les détournements de véhicules, les embuscades, les vols qualifiés et les attaques constituent les principales menaces contre la sécurité de la majorité des agents des ONG travaillant sur le terrain. Dans la région soudanaise du Darfour, tout comme en Afghanistan, les opérations humanitaires des organisations internationales, non gouvernementales et intergouvernementales continuent d'être entravées par des menaces contre la sécurité du personnel. Dix-huit agents d'organisations non gouvernementales y ont été arrêtés et 20 incidents violents dirigés contre le personnel des ONG s'y sont produits. On y a enregistré 7 enlèvements, 39 vols à main armée visant du matériel d'une valeur importante et 17 cas de harcèlement de convois humanitaires.

9. C'est en Afrique et en Amérique latine que se sont produits le plus grand nombre d'incidents violents dirigés contre du personnel des Nations Unies. En Afrique, on a recensé 97 incidents de ce type dont la majorité sont survenus dans trois pays : 29 incidents ont été signalés au Soudan, 24 en Côte d'Ivoire et 9 au Libéria. Quatre-vingt-quatre incidents se sont produits en Amérique latine, dont 25 en Haïti et 15 au Pérou. Trente-quatre incidents se sont produits lors du franchissement de points de contrôle ou de barrages routiers et il y a eu 13 vols à main armée dans toute l'Amérique latine. Soixante-dix pour cent des vols à main armée visant du matériel de l'ONU se sont produits en Afrique, dont 40 vols au Soudan et 18 en Guinée. C'est également en Afrique que se sont produites la majorité des attaques dirigées contre des convois humanitaires ayant fait des blessés parmi les membres du personnel des Nations Unies. Onze des 15 incidents signalés sont survenus au Soudan. C'est au Moyen-Orient que 52 % des fermetures de points de contrôle et de routes ont été enregistrés, ce qui a eu pour effet de retarder considérablement les activités des Nations Unies. Soixante-dix-huit d'entre eux se sont produits en Israël. L'Amérique latine et l'Afrique ont chacune été à l'origine de 22 % des retards dus aux fermetures des points de contrôle et des routes.

10. Comme l'indiquaient les rapports précédents, de nombreux facteurs contribuent à l'érosion de la sécurité du personnel. Les zones dans lesquelles ce dernier se voit obligé de travailler se caractérisent souvent par des taux élevés de criminalité et de chômage, une instabilité socioéconomique et des troubles politiques. De ce fait, le personnel des Nations Unies non seulement se trouve pris pour cible parce qu'il travaille pour les Nations Unies, mais il doit également faire face au même accroissement de la criminalité dans les rues, des violations de domicile et des vols de voitures occupées que l'ensemble de la population. Le statut des membres du personnel des Nations Unies en tant que représentants de la communauté internationale en général, ainsi que des Nations Unies en particulier, renforce par ailleurs le risque qu'ils soient pris pour cible par toutes sortes de groupes marginalisés.

III. Arrestations, détentions et restrictions diverses

11. Le nombre de membres du personnel des Nations Unies arrêtés, détenus ou portés disparus à l'égard desquels l'ONU n'a pu exercer son droit de protection est passé de 23 l'an dernier à 26 au cours de la période considérée : 14 personnes sont toujours détenues en Cisjordanie et 10 en Érythrée. Neuf des 26 membres du personnel actuellement détenus le sont depuis la période sur laquelle portait le rapport précédent : sept d'entre eux se trouvent en Israël et deux en Érythrée. On est sans nouvelles d'un membre du personnel qui travaillait en Iraq. On trouvera à l'annexe II une liste récapitulative des membres du personnel concernés.

IV. Respect des droits fondamentaux et des privilèges et immunités du personnel des Nations Unies et du personnel associé

12. Le système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies s'appuie sur le principe fondamental selon lequel la responsabilité de la sécurité et de la protection des membres du personnel des Nations Unies, des personnes qui sont à leur charge et de leurs biens ainsi que des biens appartenant à l'Organisation incombe au premier chef au gouvernement hôte. À cette fin, l'Assemblée générale, au paragraphe 14 de sa résolution 60/123, prie le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour faire pleinement respecter les droits fondamentaux, privilèges et immunités du personnel des Nations Unies et autre personnel agissant dans le cadre de l'exécution du mandat d'une opération des Nations Unies, et de continuer à chercher à faire figurer, lors de la négociation des accords de siège et autres accords sur le statut des missions concernant le personnel des Nations Unies et son personnel associé, les dispositions pertinentes de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées et de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Il est par ailleurs recommandé au Secrétaire général, au paragraphe 15 de la même résolution, de continuer à demander que les principales dispositions de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, notamment celles concernant la prévention des agressions contre les membres d'une opération, l'assimilation de ces agressions à des infractions pénales et l'engagement de poursuites contre leurs auteurs ou l'extradition de ceux-ci, soient incorporées dans les accords sur le statut des forces et des missions et les accords avec les pays hôtes qui seront négociés à l'avenir entre l'Organisation des Nations Unies et les États concernés, ainsi que dans les accords déjà en vigueur si cela s'avère nécessaire, en ayant à l'esprit qu'il importe que ces accords soient conclus dans les meilleurs délais.

13. Au cours de la période sur laquelle portait le rapport précédent, la liste complète de tous les accords avec les pays hôtes existants se rapportant au Siège de l'ONU, aux bureaux extérieurs, aux commissions régionales, aux centres d'information des Nations Unies et à plusieurs autres entités des Nations Unies a été établie en consultation avec le Bureau des affaires juridiques. C'est sur cette base qu'un certain nombre de mesures ont été prises pour s'assurer que ces accords reflètent comme il convient la responsabilité des gouvernements hôtes concernant la sécurité du personnel des Nations Unies. À cette fin, le Bureau des affaires

juridiques a rédigé des avis sur les accords avec les pays hôtes que le Département de la sûreté et de la sécurité a distribués à tous les responsables des questions de sécurité. Le Département a précisé les conseils donnés par le Bureau des affaires juridiques et entrepris de davantage sensibiliser les représentants résidents, les coordonnateurs de l'action humanitaire et les représentants spéciaux du Secrétaire général, qui peuvent tous faire fonction de responsables des questions de sécurité, aux accords avec les pays hôtes, dans le cadre d'ateliers et de séminaires organisés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Département des affaires politiques.

14. Le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité a multiplié ses contacts avec les États Membres, tant par l'intermédiaire de leurs missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies qu'en établissant des liens directs avec les diverses autorités responsables des pays hôtes afin d'accroître la coopération, d'améliorer les voies de communication et de garantir le soutien nécessaire. Le Département s'emploie activement à élaborer une stratégie commune avec le Bureau des affaires juridiques et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires afin de promouvoir l'acceptation par les États Membres des conventions pertinentes. L'Assemblée générale sera tenue au courant des progrès accomplis à ce titre par le biais de rapports périodiques. Le Département, en consultation avec le Bureau des affaires juridiques, continuera de porter à l'attention des gouvernements hôtes concernés certains cas spécifiques de violation des droits fondamentaux et des privilèges et immunités du personnel des Nations Unies et autres personnes agissant dans le cadre de l'exécution du mandat d'une opération des Nations Unies. Afin de poursuivre plus facilement ceux qui se rendent coupables de violences à l'encontre du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies, le Département a renforcé ses liens avec Interpol et d'autres organismes internationaux chargés de l'application des lois auxquels les États Membres appartiennent.

15. Les Gouvernements de l'Éthiopie, de la République populaire démocratique de Corée, du Sri Lanka et du Yémen continuent de refuser la présence sur leur territoire de matériel de transmission et de sécurité essentiel et d'imposer des restrictions à la circulation de biens et moyens de communication essentiels à des opérations des Nations Unies en violation des conventions énumérées plus haut. Malgré des interventions de la part de responsables de très haut niveau des Nations Unies et les affirmations du Gouvernement yéménite selon lesquelles un matériel essentiel serait restitué, la situation n'est toujours pas résolue au moment de l'établissement du présent rapport. Le Gouvernement sri-lankais paralyse également l'activité de l'organisation en imposant des délais et des restrictions inutiles à l'importation de matériel de transmission et de sécurité essentiel. Ces restrictions ont un effet très préjudiciable sur les bénéficiaires des programmes des Nations Unies ainsi que sur la sécurité du personnel.

V. Amélioration du degré de sensibilisation aux questions de sécurité

16. Au nombre des mesures prises au Siège au cours de la période considérée afin de mieux faire connaître les procédures de sécurité figurent la formation continue et approfondie du personnel, la révision et le renforcement des stratégies permettant de gérer le stress traumatique ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'une

stratégie de communication pour le Département de la sûreté et de la sécurité. Conçus et proposés par des responsables désignés sur le terrain, les programmes de formation constituent le principal moyen pour le Département de faire en sorte que les fonctionnaires des Nations Unies et autres contribuant à l'accomplissement d'un mandat des Nations Unies soient informés des conditions dans lesquelles ils travailleront, qu'ils se familiarisent en particulier avec les coutumes et traditions du pays hôte et qu'ils soient mis au courant des normes auxquelles ils sont tenus de se conformer, notamment celles qui s'appliquent au droit national du pays et au droit international. Cette orientation assurée au niveau du pays complète la formation de type plus général dispensée au personnel en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi que par le Département des opérations de maintien de la paix.

A. Programme de formation en matière de sécurité

17. Le Département continue de s'efforcer en priorité de mieux faire connaître les questions de sécurité, d'améliorer la formation en matière de sécurité de l'ensemble du personnel des Nations Unies et d'assurer une formation spécialisée à tous les responsables et agents de la sécurité. Les mesures prises et les activités menées afin de réaliser ces objectifs pour les trois groupes cibles sont décrites ci-après.

18. Le programme pédagogique interactif sur CD-ROM intitulé « Notions de base de sécurité sur le terrain », continue de donner des notions de base en matière de sécurité à l'ensemble du personnel des Nations Unies. Il est obligatoire pour tout le personnel en activité ou nouvellement recruté et existe dans les six langues officielles de l'Organisation. Il est accessible par l'intermédiaire des réseaux locaux des Nations Unies, du site Web du Département, des sites Web des différentes organisations ou sur CD-ROM. Tous les organismes, fonds, programmes et entités indiquent que ce programme est bien accueilli, que les fonctionnaires en sont satisfaits et qu'un nombre d'entre eux le suivent. Le Département et le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité ont reconnu qu'il fallait donner au personnel en poste dans des lieux d'affectation dangereux un complément de formation aux questions de sécurité afin de lui permettre d'opérer dans un environnement où les risques sont élevés. C'est ainsi qu'a commencé en 2004 la mise au point d'un CD-ROM intitulé « Advanced security in the field » (Connaissances avancées en matière de sécurité sur le terrain). Ce CD-ROM sera lancé par le Secrétaire général lors de la prochaine réunion du Conseil des chefs de secrétariat en octobre 2006. Ce programme a pour objectif de renforcer les connaissances et les compétences du personnel en matière de sécurité sur le terrain et tout le personnel affecté à des régions, relevant de la phase de sécurité I ou d'une phase plus élevée ou qui doivent régulièrement s'y rendre dans l'exercice de leurs fonctions, sera tenu de le suivre. Tous les outils de formation précités sont le fruit de la collaboration très étroite instaurée par le réseau interorganisations et doivent beaucoup au Gouvernement japonais dont l'appui continu aux initiatives de formation en matière de sécurité du Département a été inestimable.

19. Outre les deux programmes pédagogiques, la brochure intitulée « Security in the field » (Mesures de sécurité sur le terrain) qui a été rédigée dans les six langues officielles de l'Organisation et distribuée à tout le personnel de l'ONU, sera révisée en 2006 pour la première fois depuis sa parution en 1998 et sa nouvelle version mise à la disposition des membres du personnel en 2007.

20. Le Département continue de soutenir le Groupe des Nations Unies pour le développement en offrant une formation en matière de sécurité dans le cadre du programme de formation des coordonnateurs résidents dans le but de mieux préparer ces derniers à s'acquitter avec succès de leurs obligations et de leurs responsabilités. Afin de compléter la formation assurée par le Département en matière d'évaluation des risques sécuritaires, le Département des affaires politiques compte offrir une formation à l'analyse politique. Le Département de la sûreté et de la sécurité continue d'organiser des séances de formation à l'intention des équipes de gestion de la sécurité sur le terrain et a ainsi répondu aux besoins de 170 membres du personnel dans neuf pays au cours de la période à l'examen.

21. L'Assemblée générale ayant autorisé l'augmentation du nombre d'agents de sécurité, le département a mis sur pied de nouveaux programmes de formation à l'intention de ces derniers. Tous ces programmes comportent des cours sur la diversité culturelle et le principe de l'équité des sexes ainsi que des directives spéciales en matière de sécurité destinées au personnel féminin des Nations Unies (notamment une nouvelle initiative pédagogique interinstitutions que le Département présente sur son site Web et qui porte sur le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et d'autorité et la sensibilisation à l'obligation d'intégrité). Cette formation en ligne est obligatoire pour tous les agents et le personnel des services de sécurité à l'échelle du système. Le Département a également fait siens les objectifs des Nations Unies concernant la diversité et les a intégrés dans tous les aspects de sa formation.

22. Un programme d'orientation de trois semaines destiné aux conseillers en chef en matière de sécurité a été offert en janvier 2006 à 16 nouveaux conseillers. Ce programme porte sur un grand nombre de problèmes affectant la sécurité opérationnelle, dont l'intégration des éléments ayant trait à la sécurité des missions relevant du Département de la sûreté et de la sécurité et du Département des opérations de maintien de la paix, les séances d'information concernant les mandats des organismes et des départements ainsi que la coordination de la sécurité. Un nouvel élément relatif à l'attente des clients s'agissant de l'appui en matière de sécurité a été organisé avec l'aide des départements du Secrétariat de l'ONU ainsi que des organismes, fonds et programmes qui ont tous jugé que ce programme réussissait pleinement à former les responsables de la sécurité à assurer un meilleur appui en matière de sécurité sur le terrain.

23. Une évaluation des besoins en matière de formation a été menée en 2005 qui a débouché sur l'élaboration d'un programme de formation de trois semaines totalement nouveau. Ce programme a été mené en guise de programme de certification en matière de sécurité et les conseillers pour les questions de sécurité ainsi que les coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain sont tenus de le suivre. Au moment de la soumission du présent rapport, le programme de certification en matière de sécurité avait été offert à quatre reprises, permettant ainsi au Département de la sûreté et de la sécurité de déployer 80 conseillers pour les questions de sécurité et coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain dûment formés. Le programme a pour objectif principal de déployer des conseillers pour les questions de sécurité ou des coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain possédant les connaissances et les compétences nécessaires pour assurer un appui essentiel en matière de sécurité aux responsables désignés, aux équipes de gestion de la sécurité et au personnel des Nations Unies dans leur lieu d'affectation. Il est donc nécessaire de renforcer les capacités de quelque 115 conseillers pour les

questions de sécurité et coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain actuellement en fonctions. Le programme de recyclage qui vient d'être mis au point permettra d'atteindre cet objectif dès 2007. Il sera offert au niveau régional afin de réduire les coûts et sera obligatoire. L'objectif du Département est d'assurer à tous ses agents chargés de la sécurité sur le terrain une formation conforme aux nouvelles normes avant la fin de l'année 2007.

24. Étant donné que la formation du personnel des services de sûreté et de sécurité était autrefois organisée de façon indépendante dans les divers lieux d'affectation, les critères retenus et la qualité de la formation variaient. Le Département a donc mis au point, avec le concours des chefs des services de sécurité des diverses entités des Nations Unies et institutions affiliées, de nouvelles méthodes globales de formation. Le nouveau programme sera mis en œuvre d'ici à novembre 2006. Par ailleurs, le Département a affecté une équipe de trois personnes composée de spécialistes de la formation des services de sûreté et de sécurité à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes afin qu'elle seconde le nouveau chef de la sécurité spécialiste de la formation et offre un programme d'orientation de trois semaines.

25. En juin 2006, le Département a, par l'intermédiaire de la Section d'appui aux opérations de maintien de la paix et de la Section de la formation et du perfectionnement, organisé son atelier annuel à l'intention des agents-chefs de sécurité et des agents de sécurité pour les missions du Département des opérations de maintien de la paix. Trente-cinq agents au total ont participé à l'atelier qui s'est tenu en juin 2006 à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).

26. L'appui fourni aux activités opérationnelles des Nations Unies en Iraq s'est maintenu grâce au déploiement d'un corps de fonctionnaires des Nations Unies chargés de la coordination des mesures de protection et aptes à dispenser les premiers soins et à traiter les traumatismes afin de renforcer l'appui offert en matière de sécurité à toutes les missions des Nations Unies en dehors de la zone internationale. Le Département de la sûreté et de la sécurité a coordonné un atelier de formation à l'intention de 22 fonctionnaires chargés de la coordination des mesures de sécurité sur le terrain et agents de sécurité de l'équipe chargée de la sécurité en Iraq, basé à Amman. L'atelier a été organisé par le personnel médical de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Programme alimentaire mondial (PAM) et fait maintenant partie du programme de certification en matière de sécurité destiné aux conseillers en matière de sécurité.

27. Le Département apporte un appui spécifique en matière de formation à tous les organismes, fonds, programmes et entités des Nations Unies dans le cadre des programmes de formation préalables au déploiement offerts par le Département des opérations de maintien de la paix à Brindisi (Italie) à l'intention des nouveaux membres du personnel et organise le programme de formation de l'École des cadres du système des Nations Unies à l'intention des administrateurs de programme auxiliaires dans son bureau de Turin (Italie) ainsi que des ateliers menés sous les auspices de l'Organisation internationale du Travail (OIT) à Addis-Abeba et à Dakar. Le Département continue d'offrir son soutien au Département des affaires politiques et notamment à sa Division des affaires du Conseil de sécurité en ce qui concerne les missions sur le terrain du Conseil. Préalablement à ces missions, le Département de la sûreté et de la sécurité entreprend une évaluation des risques pour chaque lieu

où les membres du Conseil doivent se rendre et se fonde sur cette évolution pour présenter des instructions pertinentes sous forme d'un dossier préparatoire et d'un exposé oral. Lorsque les membres du Conseil de sécurité partent en mission, ils sont accompagnés par des agents de sécurité mis à leur disposition par le Département, qui collaborent étroitement avec leurs homologues sur place afin de suivre l'évolution de la situation sur le terrain.

28. Le Département établit actuellement des partenariats avec d'autres centres de formation universitaire des Nations Unies afin de revoir le niveau des programmes de formation en matière de sécurité. L'École des cadres du système des Nations Unies de Turin (Italie) constitue en raison de son vaste programme pédagogique, du nombre de personnes qui la fréquente et de ses installations, un institut idéal pour favoriser cette entreprise. On examine actuellement la possibilité de mettre au point un plan qui permettrait de mettre en œuvre un programme approprié en 2007. Les deux entités étudient actuellement les économies qui pourraient découler de l'utilisation des locaux de l'École des cadres à des fins de centralisation de la formation des agents du Département. On étudie par ailleurs la possibilité de faire de l'École des cadres un centre hautement spécialisé pour l'élaboration, la préparation et la mise en œuvre d'une formation en matière de sécurité préalable au déploiement du personnel affecté aux interventions d'urgence des Nations Unies adaptée à chaque pays.

29. Au cours de la période sur laquelle portait le rapport précédent, le Secrétaire général a pris note de la coopération établie entre le Département et le programme de recherche mené par le Center on International Cooperation de la New York University et l'Humanitarian Policy Group de l'Overseas Development Institute sur le thème de l'action humanitaire dans le cadre de la nouvelle situation en matière de sécurité et de ses incidences politiques et opérationnelles. Le Département se félicite d'appuyer cette importante initiative qui définit certains des principaux défis à relever pour mettre en place le climat de sécurité permettant aux Nations Unies de s'acquitter de leur mission sur le terrain en analysant les conclusions tirées de l'examen d'une base de données mondiales portant sur les principaux actes de violence dirigés contre des agents d'organisations humanitaires entre 1997 et 2005. Le rapport sera présenté au cours de la soixantième et unième session de l'Assemblée générale, mais ses auteurs en ont fourni un résumé préliminaire au Département au cours de la période considérée. Le Département estime que les conclusions de ce rapport sont tout à fait dignes de foi et qu'elles confirmer sa propre méthode d'analyse et de gestion des risques. Parmi ces conclusions figure notamment ce qui suit :

- Les actes de violence dirigés contre des agents d'organisations humanitaires ont augmenté sensiblement en termes absolus depuis 1997, l'augmentation ayant été plus élevée au cours de la deuxième moitié de la décennie;
- Si l'on tient toutefois compte de l'augmentation du nombre d'agents d'organisations humanitaires présents sur le terrain, le taux mondial d'incidence de la violence sur le terrain n'a augmenté que très légèrement et a en fait reculé pour ce qui est des actes d'extrême violence;
- Le nombre d'incidents affectant le personnel des Nations Unies et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a diminué au cours de cette période tandis que le nombre d'incidents affectant les ONG et les employés de la

Croix-Rouge nationale et de la Société nationale du Croissant-Rouge a augmenté, aussi bien en termes absolus qu'en termes relatifs;

- Le personnel recruté sur le plan national constitue la majorité des victimes et les risques qu'il court par rapport au personnel recruté sur le plan international augmentent dans le cas des actes d'extrême violence;
- La plupart des victimes sont délibérément prises pour cibles, que ce soit pour des motifs politiques ou économiques, plutôt qu'exposées au hasard à la violence et les incidents à motivation politique ont augmenté au fil du temps;
- Les embuscades demeurent le type d'attaque le plus courant mais les attaques armées contre des domiciles et des lieux de travail sont en hausse.

30. Le Département, conscient qu'il faut élargir la collaboration avec la communauté internationale dans diverses situations de crise, s'efforce de réfléchir aux moyens de mettre en place et à l'essai des plans d'intervention internationale afin d'accroître l'interopérabilité et la collaboration. À cet égard, il a parrainé conjointement avec Interpol et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires une initiative baptisée « Bright Horizons » qu'il a également présidée afin de renforcer les connaissances et compétences du personnel intervenant en cas d'attentat très meurtrier. Le Département participera à l'initiative « Triplex » que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires organisera en septembre 2006 avec le concours du Gouvernement finlandais. Il envoie par ailleurs plusieurs conseillers pour les questions de sécurité et coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain assister au cours portant sur la coordination des secours en cas de catastrophe afin de faciliter le travail des équipes des Nations Unies chargées de l'aide et de la coordination en cas de catastrophe déployées dans les zones sinistrées. Ces activités amélioreront les capacités d'assurer un appui en matière de sécurité lors des opérations d'urgence internationales faisant appel à de multiples partenaires. Les enseignements tirés seront intégrés à tous les programmes de formation des conseillers en chef en matière de sécurité, des conseillers pour les questions de sécurité et des coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain offerts par le Département de la sûreté et de la sécurité.

31. Enfin, le Département envisage actuellement de nouveaux programmes de perfectionnement professionnel, concernant notamment l'apprentissage des langues, afin de rendre les agents de la sécurité plus performants. Tous les agents du Département ont répondu à un questionnaire qui avait pour objet de recenser leurs compétences et qui a été enregistré dans une base de données centrale devant permettre de déterminer rapidement quels sont les agents de la sécurité qui possèdent les compétences précises voulues pour offrir leur appui dans des situations de crise.

B. Gestion du stress traumatique

32. La période considérée a constitué une phase de transition pour le Groupe de gestion du stress traumatique. Ce groupe s'emploie à appuyer les opérations menées tout en améliorant la coordination avec le système de soutien psychologique des Nations Unies. Pendant cette période, la plupart de ses interventions ont porté sur les activités suivantes : a) promotion de l'accès aux services de soutien psychologique et autres services psychosociaux; b) harmonisation de la manière

dont les organismes des Nations Unies abordent le stress traumatique, y compris la pandémie de grippe annoncée; et c) maintien de la collaboration interinstitutions et intersectorielle dans le domaine de la gestion du stress traumatique.

33. Au cours de l'année écoulée, le Groupe a offert ses services à 11 888 fonctionnaires dans 288 bureaux des Nations Unies situés dans 34 pays. Le nombre de services psychosociaux fournis aux fonctionnaires des Nations Unies a plus que doublé par rapport à l'année précédente. En outre, 3 751 fonctionnaires et personnes à leur charge ont bénéficié de sessions de soutien psychologique individuelles ou en groupe après un incident critique ou un événement traumatique.

34. Le Groupe a élaboré un cadre stratégique visant à améliorer les capacités du personnel des Nations Unies au niveau des pays en formant les fonctionnaires à la gestion du stress et en créant des cellules d'intervention traitant les cas de stress traumatique. Ces équipes se composent de conseillers locaux assistés par des collègues, dont 85 ont reçu une formation durant la période à l'examen. Une formation relative à la gestion du stress a été dispensée à 3 891 fonctionnaires dans le cadre de 230 ateliers. Cette méthode s'est avérée très efficace en Côte d'Ivoire pendant la crise de janvier 2006. Cinquante-neuf fonctionnaires du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), du PAM et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont reçu un soutien psychosocial en temps opportun. Des conseillers du Département de la sûreté et de la sécurité ont été déployés en Gambie et au Sénégal pour répondre aux besoins des fonctionnaires qui avaient été évacués.

35. En Cisjordanie, dans la bande de Gaza, en Indonésie, en Israël, au Pakistan et, récemment, en Inde, un nombre plus important de fonctionnaires (2 587) a bénéficié des nouvelles activités psychosociales menées sur le terrain, notamment de réunions consacrées au bien-être du personnel ou de séances d'information précédant le déploiement. Ces activités jouent un rôle non négligeable dans l'amélioration de la capacité de résistance et dans la prévention d'incidents critiques liés au stress et du surmenage.

36. C'est pour donner suite aux recommandations que le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité avait formulées en avril 2005, que le Groupe de travail interorganisations sur le stress traumatique a été créé. Il s'agit d'un groupe pluridisciplinaire composé de 20 membres, nommés par les agents de liaison pour les questions de sécurité parmi un échantillon représentatif de fonctionnaires d'organismes des Nations Unies. En septembre, le Groupe de travail a fait siens les procédures normalisées des Nations Unies sur le stress traumatique et le cadre stratégique du Groupe de gestion du stress traumatique et élaboré des directives en vue de traiter les aspects psychosociaux de la pandémie de grippe annoncée.

37. Trente-deux conseillers des Nations Unies ont été répartis dans des cellules régionales d'intervention rapide correspondant aux cinq régions relevant du Département de la sûreté et de la sécurité. Cette structure a permis de fournir un soutien psychosocial rapide aux fonctionnaires des Nations Unies et aux personnes à leur charge confrontés à une situation d'urgence, qui s'est avéré efficace.

38. Le Groupe a amélioré la coordination avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, dont la Division des services médicaux, dans les domaines ci-après : a) collaboration portant sur le Groupe de travail; et b) consultation entre les médecins et les conseillers des Nations Unies au sujet de questions portant sur la

crise au Pakistan. La coordination entre le Groupe, la Division des services médicaux et le Bureau de la gestion des ressources humaines a contribué à mieux répondre aux besoins des personnes évacuées. Malgré le nombre limité de conseillers dont il disposait, le Bureau de la gestion des ressources humaines, par l'intermédiaire du Bureau du Conseiller du personnel, et le Groupe de gestion du stress traumatique ont mis au point et en œuvre conjointement de nombreuses activités : cours de formation, réunions stratégiques, sensibilisation et soutien psychologique. En 2006/07, le Groupe prévoit d'établir de nouveaux partenariats avec des réseaux de conseillers extérieurs en vue d'améliorer la qualité des services psychosociaux offerts aux fonctionnaires des Nations Unies dans le monde entier.

C. Stratégie de communication

39. La stratégie de communication multidimensionnelle du Département a permis d'accomplir des progrès considérables. Le site Web du Département (<<http://dss.un.org>>), où plus de 6 000 fonctionnaires se sont inscrits, est un portail sécurisé permettant d'accéder à nombre de renseignements liés à la sécurité, notamment des bulletins concernant les voyages, le répertoire du personnel du Département de la sûreté et de la sécurité et un ensemble complet de supports didactiques sur la sécurité et d'informations sur la gestion du stress et la préparation aux missions. Plus de 7 800 demandes d'habilitation de sécurité pour la Colombie et les Philippines, qui sont des pays pilotes, ont été traitées grâce au système intégré de sécurité et de localisation du personnel du Département au cours du premier semestre de cette année et des centaines d'incidents compromettant la sécurité ont été enregistrés dans le système de notification en ligne des incidents en matière de sécurité.

40. Le Département a lancé le Projet de renforcement de la sécurité, premier grand volet de sa campagne d'information au Siège, qui a été mené à bien comme il convenait. L'objectif consistait à informer les délégués, le personnel et les médias que les contrôles de sécurité et d'accès aux locaux des Nations Unies seraient renforcés. Ce projet devrait aboutir pendant la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Pendant la période à l'examen, le Département a organisé de nombreuses réunions avec le groupe d'information sur la sécurité, composé des bureaux et départements du Secrétariat suivants : le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de la sûreté et de la sécurité et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Le groupe continue de se réunir périodiquement afin d'échanger des vues et des renseignements sur les problèmes de sécurité se posant dans certains contextes précis.

VI. Conformité aux normes opérationnelles

41. Dans sa résolution 60/123, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à prendre les mesures requises pour garantir que le personnel des Nations Unies et autre personnel agissant dans le cadre de l'exécution du mandat d'une opération des Nations Unies soient bien informés des normes minimales de sécurité opérationnelle et des codes de conduite pertinents, des conditions dans lesquelles ils sont appelés à travailler et des règles qu'ils sont tenus de respecter, notamment

celles qu'imposent la législation nationale et le droit international, et qu'ils reçoivent une formation appropriée dans les domaines de la sécurité, des droits de l'homme et du droit international humanitaire afin qu'ils exercent leurs activités dans de meilleures conditions de sécurité et d'efficacité, et réaffirmé que tous les organismes d'aide humanitaire devaient prendre des mesures analogues pour leur personnel.

42. Le Groupe de la politique de sécurité, de la planification et de la coordination du Département, chargé d'uniformiser les politiques, les normes, la coordination, la communication, la conformité aux normes et l'évaluation des menaces et des risques a été créé en janvier 2006 et le recrutement de son personnel devait s'achever en août 2006 au plus tard. Ce groupe travaille en étroite collaboration avec d'autres groupes fonctionnels du Département ainsi qu'avec le Groupe de la formation et le Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi pour faire en sorte d'intégrer, de manière réaliste, les nouvelles politiques et procédures dans la formation du personnel et s'assurer que des mécanismes de suivi sont en place. C'est ainsi que des procédures sont mises au point pour garantir que les tableaux relatifs aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables aux pays se fondent sur l'évaluation des menaces et des risques et que leur mise en œuvre peut être évaluée objectivement par rapport à ces normes. Le Groupe a également tenu des réunions avec la Section des pratiques optimales de maintien de la paix afin de tirer des enseignements de son expérience en ce qui concerne l'élaboration d'un cadre de politique générale et le recours aux technologies de l'information pour la diffusion de ces politiques.

43. La première phase de la stratégie, actuellement en cours d'application, consiste en un audit détaillé des politiques, procédures, directives et normes existant en matière de sécurité dans l'ensemble du système des Nations Unies. Cet audit facilitera l'uniformisation des politiques et des procédures entre les différents éléments du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies (services régionaux, services de sûreté et de sécurité, Département des opérations de maintien de la paix et organismes, fonds et programmes). La stratégie permettra de simplifier l'ensemble des politiques et des procédures de sécurité actuellement en place, de recenser les nouveaux besoins et d'offrir un système de gestion des documents relatifs à la sécurité facilitant la consultation et une révision continue de l'information.

44. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Groupe avait notamment publié une version révisée du Manuel de sécurité des Nations Unies de 1995, élaboré des normes de sécurité pour les locaux des Nations Unies et réuni et catalogué les documents concernant les politiques et procédures en matière de sécurité des Nations Unies. Il avait dirigé et facilité l'élaboration et la publication de mesures, procédures et directives, dont une version révisée des directives de sécurité à l'intention des femmes (en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population) et un ensemble de procédures pour la gestion des armes à feu (avec les services de sûreté et de sécurité). Le Groupe avait également collaboré avec la Division du soutien logistique du Département des opérations de maintien de la paix en vue de normaliser les achats de matériel de sécurité et élaboré une stratégie (approuvée par le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité en mai 2006) aux fins de la réorganisation et de la rationalisation des procédures d'élaboration et de gestion des politiques de sécurité.

45. Selon la Division des opérations régionales et de l'appui aux bureaux extérieurs du Département, le taux d'application des normes minimales de sécurité opérationnelle est de 80 %. Il s'agit toutefois là davantage d'un chiffre heuristique que d'une proportion mathématique rigoureuse car il se fonde essentiellement sur les autoévaluations réalisées par les responsables dans les pays. Pour évaluer les progrès de manière plus objective et plus systématique, le Département doit être à même de mener des inspections indépendantes, à l'échelle voulue, et d'élaborer tout un ensemble de normes techniques assurant l'objectivité des inspections et fournissant des directives claires à ceux qui sont chargés d'appliquer les normes minimales de sécurité opérationnelle. Pour ce faire, le nouveau Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi s'est doté du personnel nécessaire et entamera un cycle d'inspections, qui commencera par l'Indonésie en juillet 2006. Le Réseau a signalé que de nombreux organismes des Nations Unies se heurtaient à des difficultés financières qui entravaient l'application intégrale des normes minimales de sécurité opérationnelle et des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile. En conséquence, à sa réunion de mai 2006, il a demandé que la documentation sur les normes minimales de sécurité opérationnelle soit soigneusement révisée.

46. Pendant la période considérée, le Département a continué de s'employer à mieux analyser les menaces liées aux catastrophes naturelles et causées par l'homme qui pesaient sur la sûreté et la sécurité du personnel afin de réduire le plus possible les risques et de faciliter la prise de décisions en connaissance de cause sur le maintien d'une présence effective sur le terrain, notamment dans le cadre d'un mandat humanitaire. Dans cette optique, le Réseau s'est félicité que les mécanismes de gestion des risques compromettant la sécurité aient été renforcés au sein du système des Nations Unies et que la capacité d'évaluation des menaces et des risques du Département ait été améliorée. La procédure de gestion des risques sécuritaires approuvée par le Réseau a effectivement été diffusée et utilisée dans tous les lieux d'affectation comme un outil essentiel permettant de recenser les nouveaux problèmes liés à la sûreté et à la sécurité et de prendre les mesures d'atténuation des risques voulues pour permettre aux départements, organismes, fonds et programmes de s'acquitter de leur mandat opérationnel. L'évaluation des menaces et des risques étant principalement menée par les bureaux de pays, des procédures spéciales ont été élaborées, qui ont été intégrées dans les programmes d'orientation proposés aux responsables de la sécurité et au personnel à tous les niveaux, qu'il s'agisse des responsables désignés, des conseillers pour les questions de sécurité ou des coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain. Le Département a également concouru à l'établissement d'évaluations des menaces à l'échelle mondiale comme à l'échelon régional qui portaient sur certains risques précis ayant des incidences sur l'exécution des opérations humanitaires.

VII. Collaboration et coopération dans le domaine des mesures de sécurité

A. Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité

47. Les activités et délibérations du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, un sous-comité du Comité de haut niveau sur la gestion du

Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui assure la cohérence, l'orientation adéquate et la prise en charge par les entités concernées du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, sont exposées en détail dans un rapport distinct sur le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, présenté à l'Assemblée générale (A/61/...).

B. Collaboration entre le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales dans le domaine de la sécurité

48. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, le système des Nations Unies a continué de travailler en étroite collaboration avec des organisations non gouvernementales et des organisations intergouvernementales dans le domaine de la gestion de la sécurité. Au niveau du Siège, le Département de la sûreté et de la sécurité a maintenu une relation de travail étroite avec le consortium d'organisations non gouvernementales InterAction (seul consortium de ce type à être doté d'un coordonnateur tout spécialement chargé de la sécurité) de façon à mettre les informations en commun et à coordonner les efforts visant à garantir la sécurité du personnel. Il entretient également des rapports réguliers avec les responsables et les directeurs de la sécurité d'autres consortiums, selon qu'il convient. Le Conseiller de la sécurité pour les questions humanitaires est le principal agent de liaison avec les organisations non gouvernementales et les organisations intergouvernementales et a fait connaître ces services aux consortiums d'organisations non gouvernementales membres du Comité permanent interorganisations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, créé en application du paragraphe 38 de l'annexe à la résolution 46/182. On s'emploie à intégrer davantage les mécanismes de coordination pour la sûreté et la sécurité des organisations non gouvernementales, surtout au Soudan, et plus particulièrement au Darfour, mais aussi en Haïti, au Pakistan et à Sri Lanka. Le Département se félicite que les organisations non gouvernementales et intergouvernementales aient davantage conscience des problèmes liés à la sécurité et qu'elles soient plus disposées à coopérer en la matière. Il note également que les organismes donateurs dans les États Membres, comme l'Office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO), le Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Office of Foreign Disaster Assistance de l'Agency for International Development (USAID/OFDA), ont favorisé le renforcement de la collaboration en contribuant à la formation et en fournissant d'autres ressources.

49. Le Département a coopéré étroitement avec une équipe spéciale du Comité permanent interorganisations sur la collaboration en matière de sécurité entre les Nations Unies et les organisations non gouvernementales, créée à la suite du forum humanitaire de haut niveau organisé à Genève, le 31 mars 2004, par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence. Cette équipe spéciale a évalué l'application d'une série de recommandations visant à étendre la collaboration faite par le Comité en 2001 et estimé qu'elles étaient encore d'actualité mais qu'elles n'avaient pas été suivies. Il faut donc que toutes les parties agissent de concert afin d'en garantir l'efficacité. Ces recommandations, dont l'objectif était de « Sauver des vies ensemble », ont été approuvées par le

Réseau et le Département les intègre donc à tous ses programmes de formation. Ce dernier s'emploie activement à faire en sorte que les organisations non gouvernementales partenaires au niveau du Siège suivent les recommandations mises à jour et les consortiums d'organisations non gouvernementales internationales (Conseil international des agences bénévoles et InterAction) l'aident à diffuser le document « Sauver des vies ensemble ».

50. La situation au Soudan se prête tout particulièrement à une collaboration active entre le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales. Pendant la période à l'examen, l'alliance d'organisations non gouvernementales à vocation humanitaire InterAction a collaboré avec le Département à la mise en place d'un mécanisme de sécurité au Soudan permettant de communiquer aux Nations Unies des informations sur les risques ou les incidents compromettant la sécurité qui suscitaient des préoccupations communes. Des projets semblables sont menés ou envisagés par des organisations non gouvernementales, avec l'appui sans réserve du Département, dans d'autres régions en crise comme l'Afghanistan, la province du Balouchistan au Pakistan, Banda Aceh en Indonésie, l'Iraq et la Somalie.

VIII. Observations et recommandations

51. **Au cours de l'année écoulée, les fonctionnaires des Nations Unies et le personnel humanitaire ont encore été confrontés à des situations extrêmement risquées dans l'accomplissement de leur mandat. Le Département de la sûreté et de la sécurité a collaboré à un programme de recherche mené par le Center on International Cooperation de la New York University et le Humanitarian Policy Group de l'Overseas Development Institute. Dans le cadre de cette collaboration, les données concernant des actes de violence graves perpétrés partout dans le monde à l'encontre de travailleurs humanitaires entre 1997 et 2005 ont été analysées selon le rapport préliminaire établi à partir des travaux de recherche, l'aide humanitaire est une profession à tout le moins dangereuse. Une comparaison entre les taux de mortalité professionnelle des travailleurs humanitaires et ceux des 10 métiers les plus dangereux exercés par des civils (selon les normes américaines) placerait les travailleurs humanitaires au cinquième rang, après les bûcherons, les pilotes, les pêcheurs et les travailleurs de l'industrie sidérurgique¹.**

52. **Pendant la période à l'examen, les fonctionnaires des Nations Unies et le personnel humanitaire ont dû faire face à des situations dangereuses entraînant la mort ou des blessures en Afghanistan, en Israël, au Kenya, en Somalie et au Soudan. Les fonctionnaires en poste en Afghanistan, en Iraq et au Darfour**

¹ En 2004, le Ministère du travail des États-Unis a indiqué que les métiers pour lesquels le taux d'accidents mortels était élevé étaient : bûcheron (92,4 pour 100 000), pilote d'aéronef et mécanicien navigant (92,4 pour 100 000), pêcheur et autres travailleurs de la pêche (86,4 pour 100 000) et travailleur de l'industrie sidérurgique (47 pour 100 000) (Ministère du travail des États-Unis, « Récapitulatif du recensement des accidents du travail mortels, 2004 », 25 août 2005). Pour calculer le taux de mortalité des travailleurs humanitaires en 2004 (à la suite de violences, d'accidents ou de maladies), les données recueillies sur les travailleurs tués en 2004 (56) ont fait l'objet d'extrapolation. Le calcul de Rowley qui estime à 60 % le taux de morts violentes, correspondrait environ à 94 décès toutes causes confondues, ce qui, par rapport au dénominateur du Ministère pour cette année-là, donne un taux de 45 pour 100 000.

(Soudan) n'ont cessé d'être en butte à des groupes armés farouchement opposés à leur activités et ont dû vivre et travailler en respectant des consignes de sécurité extrêmement strictes. La violence organisée, l'intimidation et le banditisme ont augmenté et continuent d'entraver les activités humanitaires au Darfour. L'article 24 de l'Accord de paix pour le Darfour interdit la violence à l'égard des civils et du personnel humanitaire mais sur les 15 attaques perpétrées contre des convois humanitaires dans lesquelles du personnel a été tué ou blessé, 11 se sont produites dans cette région. Les conditions de sécurité au Liban, où les Nations Unies sont chargées de mener à bien de nouvelles tâches extrêmement délicates, demeurent précaires. Dans d'autres régions où la présence des Nations Unies est établie et reste vitale, les cambriolages, les vols, le harcèlement aux points de contrôle et la menace de se faire attaquer ou d'être pris en otage sont constants. Les actes récents de terrorisme international ont épargné les installations des Nations Unies mais augurent de la multiplication des risques qui n'épargneront aucun pays ni aucune activité. Lors de l'intervention humanitaire qui a suivi le tremblement de terre au Pakistan, soit pendant une période de sept mois, le Département de la sûreté et de la sécurité, avec l'appui du Département des opérations de maintien de la paix, a déployé 51 agents de sécurité pour participer à l'opération de secours d'urgence. Ces agents avaient été recrutés dans différents lieux d'affectation de par le monde mais des besoins en matière de sécurité dans les pays où ils avaient été affectés à l'origine ont surgi, compromettant les opérations qui y étaient menées en leur absence. S'il est vrai que le déploiement de personnel de secours provenant d'ailleurs a permis de répondre aux besoins en matière de sécurité liés au tremblement de terre, cette réaffectation s'est faite au détriment des pays où ces agents avaient été affectés, révélant que le Département n'était manifestement pas doté des capacités voulues pour répondre simultanément à plusieurs situations d'urgence de même envergure.

53. À la rencontre des chefs du Comité permanent interorganisations tenue le 24 avril 2006 à Genève, les directeurs exécutifs des organismes humanitaires des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales se sont félicités que le style de gestion de la sécurité aux Nations Unies ait évolué et ont salué le travail du Département, évoquant en particulier la méthode plus participative et plus coopérative utilisée, dont l'objectif était de favoriser l'exécution des programmes. Dix-huit mois après sa création, le Département a accompli des progrès notables et tangibles; en analysant constamment la situation, il est parvenu à mettre en place un système professionnel de gestion de la sécurité, et à se doter du personnel et des capacités permettant aux Nations Unies de fonctionner dans de bonnes conditions de sécurité malgré l'augmentation des menaces à l'échelle mondiale. C'est pourquoi je tiens, au nom de l'ensemble du personnel des Nations Unies, exprimer toute ma gratitude aux États Membres pour l'appui précieux qu'ils ont apporté en adoptant, le 23 décembre 2004, la résolution 59/276 de l'Assemblée générale. Le Département est tributaire des gouvernements des pays hôtes, en particulier s'agissant du renforcement de la coopération et de la collaboration. Pour qu'il soit à même de fournir ses services de manière efficace, il faut que les parties prenantes, dont les États Membres et les départements, organismes, fonds et programmes des Nations Unies, à tous les niveaux, forment des partenariats et investissent dans la sécurité. Le Département pourra ainsi atteindre son

objectif : permettre aux Nations Unies de mener sur le terrain, dans de bonnes conditions de sécurité et de manière efficace, les activités qui lui ont été confiées.

54. Bien que les Nations Unies aient pris d'importantes mesures visant à améliorer la sûreté et la sécurité de leur personnel, les gouvernements des pays hôtes continuent d'en assumer la responsabilité première. La résolution 60/123 illustre certes l'engagement ferme de beaucoup d'États Membres envers la sûreté et la sécurité du personnel et des activités des Nations Unies mais je continue à déplorer les difficultés que nous rencontrons dans un certain nombre de pays pour obtenir l'autorisation d'importer du matériel de communication. Ce problème continuant de mettre en danger la santé et la sûreté des fonctionnaires, j'appelle à nouveau tous les États Membres qui ont imposé ces restrictions à les lever immédiatement. J'engage également tous les États Membres à collaborer avec le Département afin de s'acquitter de l'obligation d'assurer la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire qui leur incombe en vertu de la Charte.

55. Je continue de déplorer également que le gouvernement de certains pays hôtes répugne à fournir en temps utile des informations concernant l'éventuelle arrestation ou détention de personnel des Nations Unies recruté localement et que très peu de pays aient mené une enquête approfondie sur les attaques perpétrées ou les menaces proférées contre des fonctionnaires internationaux, du personnel recruté localement par les Nations Unies et du personnel associé ou que les auteurs de ces infractions n'aient pas eu à en répondre, conformément aux dispositions du droit international ou du droit interne. L'augmentation du nombre d'attaques de convois faisant des morts ou des blessés, ainsi que des viols ou des violences sexuelles, au cours de la période considérée est particulièrement troublante et j'appelle les États Membres à prendre toutes les dispositions nécessaires pour rendre justice aux victimes. Bien que les Nations Unies puissent faire beaucoup pour former leur personnel et lui donner les moyens de mener ses activités dans de bonnes conditions de sécurité dans des situations difficiles, une culture de responsabilisation de la part des États Membres, des autorités locales et des responsables à tous les niveaux demeure le moyen le plus sûr de permettre à nos fonctionnaires de mettre sans danger leur courage et leur engagement au service de ceux qui sont dans le besoin.

56. La baisse du nombre d'incidents compromettant la sécurité du personnel des Nations Unies, d'après les statistiques établies pour la période considérée, peut être attribuée à de nombreux facteurs; cela étant, il ne fait aucun doute que les améliorations que l'Assemblée générale a apportées au système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies depuis 2001 ont joué un rôle majeur dans les progrès réalisés. En outre, il est manifeste que le renforcement des capacités d'évaluation des risques, la formation dispensée en continu dans le domaine de la sécurité et un plus grand respect des normes minimales de sécurité opérationnelle ont rassuré le personnel et lui ont donné les moyens d'exercer ses fonctions dans de bonnes conditions de sécurité dans les régions les plus exposées aux risques. J'engage donc vivement l'Assemblée à demeurer saisie de cette question cruciale et à continuer d'appuyer vigoureusement le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies.

Annexe I

Membres du personnel civil qui ont perdu la vie dans des actes de violence pendant la période à l'examen (1^{er} juillet 2005-30 juin 2006)

<i>Numéro</i>	<i>Nom</i>	<i>Nationalité/organisme</i>	<i>Lieu et date de l'incident</i>	<i>Cause</i>	<i>Action en justice</i>
1.	Mberia, Dickson Munyua	Kenya/Bureau des services d'appui aux projets	Kenya, 15 juillet 2005	Tué par balle	Enquête policière en cours
2.	Guehi, Angel Kossia G Sama	Côte d'Ivoire/Tribunal pénal international pour le Rwanda	Tanzanie, 3 octobre 2005	Cause précise de la mort inconnue	Enquête policière en cours
3.	Hleigawi, Yousef Mohammed	Palestine/UNRWA	Cisjordanie, 1 ^{er} octobre 2005	Tué par balle	Collaboration entre l'UNRWA en Cisjordanie et l'Autorité palestinienne
4.	Mohamoud, Muse Gurage	Éthiopie/Département de la sûreté et de la sécurité	Somalie, 3 octobre 2005	Tué par balle	Enquête policière en cours
5.	Hussain Foud Mohamed	Somalie/Spécialiste de la polio à l'OMS	Somalie, 16 novembre 2005	Tué par l'explosion d'une mine terrestre	Enquête achevée
6.	Nyakwama, Joab Otieno	FAO/Système de gestion des données relatives à l'eau et aux terres en Somalie	Kenya, 1 ^{er} décembre 2005	Traumatisme crânien	Le dossier de l'enquête policière aurait été envoyé au Procureur général pour qu'il indique la marche à suivre
7.	Andrianjafy, Emmanuelle	Madagascar/PNUD	Madagascar, 13 décembre 2005	Poignardée	Suspect en détention provisoire
8.	Batali, David	Garde pour le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	Soudan, 15 mars 2005	Tué par balle	Un suspect arrêté
9.	Bahjat, Nabil	Iraq/Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	Soudan, 15 mars 2005	Tué par balle	Un suspect arrêté
10.	Mabote, Joaquim	Mozambique/PNUD	Afrique du Sud, 13 avril 2006	Tué par balle	Enquête policière en cours
11.	Al Jainabi, Wallid Mahmood	Iraq/OMS	Iraq, 25 avril 2006	Tué par balle	Enquête policière en cours
12.	Noorzai, Sarajudin	Afghanistan/UNICEF	Afghanistan, 12 mai 2006	Tué par une roquette	Enquête policière en cours
13.	Sawalmah, Jaffal Mohmoud	Palestine/PAM	Cisjordanie, 30 mai 2006	Tué par balle	Décès signalé aux autorités

<i>Numéro</i>	<i>Nom</i>	<i>Nationalité/organisme</i>	<i>Lieu et date de l'incident</i>	<i>Cause</i>	<i>Action en justice</i>
14.	Osman, Mohamed Ged Elseed	MINUS	Soudan, 21 juin 2006	Poignardé	Enquête policière en cours
15.	Matiang, James Thon	Soudan/OMS	Soudan, 25 juin 2006	Traumatisme crânien	Enquête policière en cours

Note : FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;
MINUS : Mission des Nations Unies au Soudan;
OMS : Organisation mondiale de la santé;
PAM : Programme alimentaire mondial;
PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement;
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
UNRWA : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Annexe II

Liste récapitulative des fonctionnaires arrêtés, détenus ou portés disparus à l'égard desquels l'ONU, les institutions spécialisées et les organismes apparentés n'ont pu exercer pleinement leur droit de protection pendant la période à l'examen (1^{er} juillet 2005-30 juin 2006)

<i>Numéro</i>	<i>Nom</i>	<i>Organisme</i>	<i>Lieu et date de l'incident</i>
1.	Daoud, Nidal	UNRWA	Arrêté en Cisjordanie par les autorités israéliennes le 25 septembre 2002
2.	Abu Mu'ala, Ashraf	UNRWA	Arrêté en Cisjordanie par les autorités israéliennes le 30 novembre 2003
3.	Rayyan, Marwan	UNRWA	Arrêté en Cisjordanie par les autorités israéliennes le 1 ^{er} décembre 2003
4.	Teklemariam, Mengistu	UNICEF	Arrêté en Érythrée le 6 mai 2004
5.	Abu Leil, Ibrahim Ayyoub Mohammad	UNRWA	Arrêté en Cisjordanie par les autorités israéliennes le 16 mai 2004
6.	Al Qassas, Ibrahim Mohammad	UNRWA	Arrêté en Cisjordanie par les autorités israéliennes le 16 mai 2004
7.	Atallah, Nahed	UNRWA	Arrêté à Gaza par les autorités israéliennes le 14 août 2004
8.	Fissehaie, Bement	UNICEF	Arrêté en Érythrée le 14 février 2005
9.	Al-Azzeh, Dirar	UNRWA	Arrêté en Cisjordanie par les autorités israéliennes le 28 juin 2005
10.	Fayyad, Ibrahim	UNRWA	Arrêté en Cisjordanie par les autorités israéliennes le 31 juillet 2005
11.	Awawdeh, Musa	UNRWA	Arrêté en Cisjordanie par les autorités israéliennes le 25 septembre 2005
12.	Saleem, Kamal	UNRWA	Arrêté en Cisjordanie par les autorités israéliennes le 30 novembre 2005
13.	Assi, Arafat Yousef Sobhi	UNRWA	Arrêté en Cisjordanie par les autorités israéliennes le 8 décembre 2005
14.	Sleit, Majdi Adnan	UNRWA	Arrêté en Cisjordanie par les autorités israéliennes le 23 janvier 2006
15.	Khaled, Rida Mohamoud	UNRWA	Arrêté en Cisjordanie par les autorités israéliennes le 29 janvier 2006
16.	Al Mabrouk, Mahdi Amin Mousa	UNRWA	Arrêté en Cisjordanie par les autorités israéliennes le 15 février 2006
17.	Mekonen, Fshazion	MINUEE	Arrêté en Érythrée le 30 mars 2006
18.	Biniam Asgedom Nugussie	HCR	Arrêté en Érythrée le 6 mai 2006
19.	Al Hasany, Haider Munthar Hashim	OMS	Porté disparu en Iraq depuis le 8 mai 2006
20.	Hammad, Ala' Mohd.	UNRWA	Arrêté en Cisjordanie par les autorités israéliennes le 14 juin 2006

<i>Numéro</i>	<i>Nom</i>	<i>Organisme</i>	<i>Lieu et date de l'incident</i>
21.	Yosief, Tesfay	MINUEE	Arrêté en Érythrée le 24 juillet 2006
22.	Tewldeberhan, Kiflai	MINUEE	Arrêté en Érythrée le 24 juillet 2006
23.	Mesfun, Fecadu	MINUEE	Arrêté en Érythrée le 24 juillet 2006
24.	Gibremeskel, Mengestab	MINUEE	Arrêté en Érythrée le 24 juillet 2006
25.	Debesai, Aster	MINUEE	Arrêté en Érythrée le 22 août 2006
26.	Tsegay, Fessaha	MINUEE	Arrêté en Érythrée à une date inconnue

Note : HCR : Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés;
MINUEE : Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée;
OMS : Organisation mondiale de la santé;
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
UNRWA : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.